



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT de la SAONE ET LOIRE  
**COMMUNE DE MOREY**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**MARDI 11 AVRIL 2023**

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil :	11
- En exercice :	11
- Présents :	10
- Pris part à la délibération :	11

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Abdoukader ATTEYE, maire de la commune.

Date de la Convocation : 03/04/2023

Date d'affichage : 03/04/2023

**Présents :** M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Jacques GUINOT, M. Bernard BALMONT, M Frédéric BAUDIN, M. Paul BERNARD, M. Quentin DROMARD, M. Vianney GAUBERT, Mme Lydie GAUTHÉ arrivée à 20 h 30, Mme Eliane GUILLOT, M. Nicolas PERRODIN.

Secrétaire de séance :

M Paul BERNARD

M. Quentin DROMARD a quitté la séance à 21 h 30 et a donné pouvoir à Eliane GUILLOT.

**Excusée :** Mme Tiphaine BENOIT donné pouvoir à Jean-Jacques GUINOT.

Désignation du Secrétaire de séance :

M Paul BERNARD

Vote à main levée

**Adopté à l'unanimité par les membres présents : 10 pour, 0 contre, 0 abstention**

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20/03/2023

Vote à main levée

**Adopté à l'unanimité par les membres présents : 10 pour, 0 contre, 0 abstention**

Les questions diverses sont abordées avant tous les points prévus à l'ordre du jour.

- L'horloge de l'Église est neuve : la cloche sonne enfin ; il faudra régler la pendule de l'horloge suite à une panne de courant
- Abonnement compteur électrique de l'église : suite à la réunion de M le Maire et M. Balmont avec d'autres maires du secteur paroissial à propos de la répartition des charges « énergie » de l'église, le contrat d'électricité avec la paroisse doit être revu ; les discussions sont en cours pour la signature d'une convention.

- L'électricité du gîte doit être remise aux normes avant de réaliser la réfection de la cuisine.
- Prise d'un arrêté pour limiter la vitesse à Fangey : le stationnement des véhicules sera contraint par des marquages au sol et des obstacles au stationnement.
- Fangey : la gestion des eaux de ruissellement s'améliore par curage et débouchage des ouvrages de voirie dédiés.
- L'entretien du chemin d'accès à « moulin Pintot » est à mettre en œuvre en concertation avec M. Burtschel. C'est difficile de trouver une entreprise pour avoir un devis.
- La route entre le Bourg et Fangey est à améliorer au niveau de la sécurité : la CUCM va étudier sa rénovation anticipée car le bus scolaire l'emprunte quotidiennement.
- Le dossier du cimetière est bien avancé. Il reste à faire un choix pour la création d'un ossuaire, la création du jardin du souvenir et la récupération des tombes sans propriétaires effectifs.
- Bilan financier du repas des aînés : 20 personnes étaient présentes, avec les vins et le crémant, le repas a coûté 30,50 € par personne (soit 610 € au total).
- Afin de changer les paniers hors d'usage du lave-vaisselle de la salle des fêtes : 2 devis sont arrivés en mairie.
- Retour de la réunion avec le SIVOS de Couches : la participation annuelle 2023 de la commune pour 5 élèves est de 672,25 €. Elle reste au même tarif que 2022. Le coût horaire du gymnase est augmenté de 6,3 %.
- La convention « chats errants » avec 30 millions d'amis fonctionne bien. Les résultats obtenus par les bénévoles de l'Association « les chats bottés » sont excellents : 2 douzaines de chats ont pu être attrapés et stérilisés, ce, malgré le manque de coopération de quelques habitants.
- M. le Maire présente et accueille les 2 nouveaux membres du conseil présents M. Vianney Gaubert et M. Nicolas Perrodin, Mme Gauthé arrive vers 20 h 30. Un tour de table est fait pour la présentation de chacun.
- Les commissions communales et extérieures sont reconfigurées suite à l'élection des 4 nouveaux conseillers. M. le Maire propose aux nouveaux conseillers de pourvoir les postes vacants dans les différentes commissions :

### **Commissions communales**

<b>Commission des fêtes</b>	Tous les membres du Conseil
<b>Commission enfance</b>	Tiphaine BENOIT, Vianney GAUBERT
<b>Commission séniors</b>	Bernard BALMONT, Eliane GUILLOT, Jean Jacques GUINOT
<b>Commission Bâtiments et voiries</b>	Jean Jacques GUINOT, Nicolas PERRODIN
<b>Commission communication</b>	Bernard BALMONT, Frédéric BAUDIN, Paul BERNARD, Quentin DROMARD, Lydie GAUTHÉ
<b>Commission Job d'étés</b>	Frédéric BAUDIN, Quentin DROMARD, Eliane GUILLOT, Jean Jacques GUINOT
<b>Commission finances</b>	Bernard BALMONT, Paul BERNARD, Eliane GUILLOT, Quentin DROMARD

## Commissions extérieures

<b>Défense</b>	Jean Jacques GUINOT
<b>CNAS</b>	Paul BERNARD
<b>CLET</b>	Bernard BALMONT
<b>GIP Territoires Numériques</b>	Paul BERNARD
<b>SIVOS de COUCHES</b>	2 titulaires : Bernard BALMONT, Paul BERNARD 2 suppléants : Lydie GAUTHÉ, Eliane GUILLOT
<b>SIVOS de HAUTE DHEUNE</b>	Titulaire : Quentin DROMARD Suppléant : Vianney GAUBERT
<b>SYDESL</b>	2 titulaires : Paul BERNARD, Jean Jacques GUINOT Suppléant : Nicolas PERRODIN

### I / Affectation des résultats 2022 du budget principal

Après le vote du compte administratif qui constitue l'arrêté des comptes de la commune pour l'exercice 2022 (cf compte rendu du 20 Mars 2023) et permet de dégager les éléments à prendre en compte pour l'affectation du résultat, M. le Maire propose d'affecter au budget primitif 2023 le résultat de l'exercice 2022 comme suit :

Le résultat d'investissement cumulé est de 1 065 €,

Le résultat de fonctionnement cumulé est de 181 200.87 €.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement

Le Conseil Municipal **décide** d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022</b>	
<b>Affectation obligatoire</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	31 158.52 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (à reprendre au 002 du BP 2023°)	150 042.35 €
Total affecté au c/1068 :	31 158.52 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement (à reprendre au 002 du BP 2023)	0 €

**Après** en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** l'affectation du résultat du Budget Principal 2022 tel que présenté ci-dessus.

Vote à main levée

**Adopté** à l'unanimité par les membres présents : **11 pour, 0 contre, 0 abstention**

## **II / Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023**

M. le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, M. le Maire propose de maintenir les taux et de fixer les taux comme suit :

TFB = 35.28 %

TFNB = 39.55 %

TH = 7.92 €

Le Conseil Municipal, **après** en avoir délibéré, **vote** les taux pour l'année 2023 soit :

**TFB = 35.28 %**

**TFNB = 39.55 %**

**TH = 7.92 €**

Vote à main levée

**Adopté** à l'unanimité par les membres présents : **11 pour, 0 contre, 0 abstention**

## **III / Vote des subventions attribuées en 2023**

<b>Association</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Les Restaurants du Cœur	50 €	80,00 €
MFR Semur en Auxois	70 €	
Les Mots Rayonnants	250 €	522,50 €
Bouge 6574 Ton école	100 €	100,00 €
Donneurs de sang	80 €	80,00 €
Association « Ecole du Canal »		1 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>550 €</b>	<b>1 782,50 €* </b>

\* cette somme sera inscrite au budget primitif 2023 à l'article 6574 au chapitre 65.

Vote à main levée

**Adopté** à l'unanimité par les membres présents : **11 pour, 0 contre, 0 abstention**

#### IV / Vote du budget primitif 2023

Le **Conseil Municipal**, entendu l'exposé de M. le Maire, **approuve** après un vote par chapitres le Budget Primitif communal exercice 2023 comme suit :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant prévisionnel</b>	<b>Vote exprimé</b>
011	Charges à caractère général	102 371.28 €	pour 11
012	Charges de personnel et frais assimilés	52 250.00 €	pour 11
014	Atténuations de produits	14 120.00 €	pour 11
022	Dépenses imprévues	10 345.00 €	pour 11
023	Virement à la section d'investissement	77 446.77 €	pour 11
65	Autres charges de gestion courante	45 966.62 €	pour 11
67	Charges exceptionnelles	888.59 €	pour 11
	<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>303 388.26 €</b>	

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**

<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant prévisionnel</b>	<b>Vote exprimé</b>
002	Résultat d'exploitation reporté	150 042.35 €	pour 11
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	1 590.77 €	pour 11
73	Impôts et taxes	91 001.00 €	pour 11
74	Dotations et participations	44 244.14 €	pour 11
75	Autres produits de gestion courante	16 010.00 €	pour 11
77	Produits exceptionnels	500.00 €	pour 11
	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>303 388.26 €</b>	

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES**

<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant prévisionnel</b>	<b>Vote exprimé</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	527.00 €	pour 11
20	Immobilisations incorporelles	9 526.32 €	pour 11
21	Immobilisations corporelles	108 297.20 €	pour 11
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>118 350.52 €</b>	

## SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES

Chapitre	Désignation	Montant prévisionnel	Vote exprimé
001	Excédent investissement reporté	1 065.00 €	pour 11
021	Virement section de fonctionnement	77 446.77 €	pour 11
10	Dotations : FCTVA	33 811.75 €	pour 11
13	Immobilisations incorporelles	5 500.00 €	pour 11
16	Subventions d'équipement versées	527.00 €	pour 11
	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>118 350.52 €</b>	

BALANCE BUDGET PRIMITIF 2023			
	<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>TOTAL</i>
<b>DEPENSES</b>	<b>303 388.26 €</b>	<b>118 350.52 €</b>	<b>421 738.78 €</b>
<b>RECETTES</b>	<b>303 388.26 €</b>	<b>118 350.52 €</b>	<b>421 738.78 €</b>

Vote à main levée

**Adopté à l'unanimité par les membres présents : 11 pour, 0 contre, 0 abstention**

### V / Validation des travaux inscrits au budget principal 2023

**Vu** les sommes inscrites au BP 2023 à la section d'investissement,

Le Conseil Municipal, **après** en avoir délibéré, **valide** les montants pour l'année 2023 comme suit :

Désignation	Montant	Article budgétaire
Gestion du cimetière	9 526,32 €	2051
Réfection toiture église tranche 2	30 000 €	21318
Réfection toiture église tranche 1	13 993,26 €	21318
Auvent pour abri matériel	8 703,94 €	21318
Achat matériel pour le gîte et la salle	9 000 €	2158
Aire de jeux + panneaux	12 000 €	2188
Tente extérieure	3 200 €	2188

Vote à main levée

**Adopté à l'unanimité par les membres présents : 11 pour, 0 contre, 0 abstention**

## VI / Délégation du Conseil municipal au Maire

Sans objet

### Informations du Maire

- Le projet d'itinérance culturelle : Le théâtre du « Bât de l'Âne » propose spectacles et animations pour les enfants et les adultes ; Ce week end d'animations estivales gratuites pourrait avoir lieu à Morey les 19 et 20 août.  
La participation financière sous forme d'une subvention de 1 000 € était actée et approuvée par le conseil municipal. Mais celui-ci qui est toujours en attente de précisions de la part des responsables du théâtre.

Vote à main levée

**Adopté à l'unanimité par les membres présents : 10 pour, 0 contre, 1 abstention**

**Séance levée à 23 h 25**

**Le prochain conseil municipal est prévu le lundi 15 mai 2023 à 19h**